

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze et le onze du mois de septembre, à neuf heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation,
Commandant Florent COURREGES, chef de groupement logistique.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Jacques THOUROUDE, Jean-Michel BOUAT.

Absent excusé:

George BOUSQUET.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.
Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents :4/ votants : 4.

Date de la convocation : 5 septembre 2014.

~~~~~  
**RAPPORT N°057/BUR – 09/14**

**OBJET : Marché n°2014-09 relatif à la conclusion de contrats d'assurances pour les besoins du SDIS du Tarn**

Le SDIS a lancé une procédure d'appel d'offres ouvert, publiée le 15 juillet 2014, concernant le renouvellement de l'ensemble de ses contrats d'assurances. La date limite de réception des offres était fixée au 1er septembre 2014 à 17h00.

Douze offres ont été reçues, dont trois pour le lot n°6 « Risques statutaires ».

Suite à l'ouverture des plis, effectuée le 2 septembre 2014, il apparaît que les trois offres proposées pour le lot n°6 ne répondent pas aux exigences du règlement de la consultation. En effet, les trois sociétés soumissionnaires n'ont pas répondu à la prestation supplémentaire éventuelle n°3, réponse pourtant obligatoire.

Dans ces conditions et pour ce motif, la CAO réunie le 11 septembre 2014, a déclaré les offres des entreprises SMACL, SOFCAP et FRAND et associés, pour le lot n°6, irrégulières. Le lot n°6 a été ainsi classé infructueux, la CAO décidant de relancer ce lot selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

.../...

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette déclaration d'infructuosité.

Pour extrait certifié conforme,  
président du Conseil d'Administration,



Michel BENOIT

Certifié exécutoire compte-tenu de la réception en Préfecture  
le **18 septembre 2014**  
et de la publication-notification du **18 septembre 2014**

***La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.***

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE  
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09  
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98  
Courriel [direction.etat-major@sdis81.fr](mailto:direction.etat-major@sdis81.fr)

[www.sdis81.fr](http://www.sdis81.fr)  
SAPEURS-POMPIERS DU TARN  
Engagement - Cohésion - Efficacité